

La féminisation au sein de Solidaires

Quelques résultats empiriques

Cette note sur la féminisation se propose de synthétiser les résultats disponibles sur la question à partir principalement des données issues de l'enquête par questionnaires réalisée lors du 5^{ème} congrès de Solidaires à Villefranche en juin 2011. La consigne de prudence énoncée lors des restitutions écrites ou orales qui ont accompagné nos travaux précédents sur Solidaires depuis 2008 vaut y compris pour ce thème : les délégué-e-s présents aux congrès de Solidaires ne sont pas n'importe quels militant-e-s ; ils ne présentent pas toujours les mêmes profils socio-démographiques, les mêmes trajectoires professionnelles et syndicales que ceux/celles des organisations membres. Par ailleurs, le congrès de Solidaires réunit ceux et celles les plus fortement engagé-e-s dans la vie interprofessionnelle de leur organisation. Or, cette appétence pour les questions interprofessionnelles non seulement n'est pas partagée de la même façon par tous et toutes mais peut recouvrir des profils et des trajectoires spécifiques, sans compter qu'elle nécessite des propriétés et des dispositions (en matière d'engagement, de rapport aux valeurs, etc.) qui le sont tout autant. Pour cette raison, la comparaison des données issues du congrès de Solidaires avec celles, correspondantes, des congrès de ses structures membres n'est ni aisée ni forcément (toujours) pertinente. Ceci d'autant plus que les données dont nous disposons concernent uniquement quatre de ces organisations, sur plus de 40 structures membres de l'union interprofessionnelle : SUD Rail et SUD Santé-Sociaux en 2009, SUD-PTT en 2012 et SUD-CT en 2013. Difficile donc de présenter un point de vue général sur la féminisation dans Solidaires à partir de ces informations fragmentaires. Par ailleurs, les récoltes de ces données ont été effectuées, pour certaines d'entre-elles, avec plus de quatre ans d'écart, ce qui ne facilite pas non plus la comparaison. Enfin, les organisations sur lesquelles nous disposons de données sont implantées dans des secteurs professionnels qui présentent de très grandes différences, pour ne pas dire disparités, en matière de féminisation :

- *Secteurs très féminisés* : le secteur sanitaire et social (77,03% pour la seule FP Hospitalière) et la FP Territoriale (60,5%¹) pour SUD Santé-Sociaux et SUD-CT ;
- *Secteurs moyennement féminisés* : La Poste et France Télécom/Orange avec des taux de féminisation des effectifs de 51,03% pour la première entreprise et de 36,56% pour la seconde pour SUD-PTT² ;

1 Ces chiffres sont tirés du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres*, La Documentation Française, édition 2012.

2 Orange, *Bilan social*, 2012 ; La Poste, *Bilan social*, 2012.

- *Secteur faiblement féminisé* : la SNCF avec un pourcentage de 18,01% de femmes dans les effectifs du groupe en 2008³ pour SUD-Rail.

Dans ces trois fédérations, la question de la place des femmes dans l'organisation se pose donc différemment, avec une intensité variable selon les autres enjeux internes auxquels elles sont confrontées et les enjeux « externes » du secteur professionnel qui est le leur.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous consacrerons la majeure partie de notre analyse aux données concernant les militant-e-s présent-e-s lors du congrès de Solidaires. De façon moins systématique, nous nous intéresserons également à celles relatives aux militant-e-s de SUD-PTT et de SUD-CT. Pourquoi nous limiter à ces deux organisations ? D'une part, parce que les données les concernant sont les plus récentes dont nous disposons ; d'autre part, parce que nous avons intégré dans les questionnaires diffusées auprès de leurs délégué-e-s réuni-e-s en congrès, plusieurs questions spécifiques sur cette thématique particulière de la féminisation.

Les éléments d'information contenus dans cette note sont essentiellement d'ordre empirique ; il ne faut donc pas voir en elle une analyse achevée de la féminisation au sein de Solidaires. Elle n'est qu'un outil intermédiaire visant à permettre des recherches sur ce thème, recherches qu'il reste à mener.

Le profil socio-démographique des déléguées de Solidaires, SUD-PTT et SUD-CT brossé à grands traits

La féminisation des délégués de Solidaires a connu une progression favorable au cours des trois derniers congrès, les femmes représentant 30,9% des délégués en 2011 (5^{ème} congrès) contre 28,5% en 2008 (4^{ème} congrès), et 25,7% en 2004 (3^{ème} congrès). On ne connaît pas trop les raisons de cette évolution. Est-elle liée à l'augmentation du nombre d'adhérentes dans les syndicats ? A l'accès d'un nombre croissant de militantes aux fonctions représentatives ? A l'attention portée par les représentants des syndicats membres d'améliorer la parité au sein de leur délégation ? A des politiques volontaristes menées par ces mêmes syndicats en matière de féminisation ? A plusieurs de ces facteurs entremêlés ? Si l'amélioration de la place des femmes dans Solidaires est un enjeu porté par quelques uns de ses responsables, qui a conduit notamment à afficher le taux de féminisation de chaque BN et CN, rien n'indique qu'elle ait

³ SNCF, *Bilan social*, 2008.

donné lieu à élan volontariste majeure au sein de l' union interprofessionnelle entre 2004 et 2011. Compte tenu du principe de « pleine autonomie » de ses organisations membres, aucune consigne en ce sens n' a été transmise non plus à ces dernières de la part des responsables de Solidaires.

Par ailleurs, cette féminisation moyenne des délégués de Solidaires reflète-t-elle celle des militant-e-s (délégué-e-s de congrès) de ses organisations membres voire de leurs adhérent-e-s ? Là encore, il est difficile de répondre à cette question compte tenu du caractère fragmentaire des éléments à notre disposition. Si l' on admet l' hypothèse que l' accès à la représentation est discriminante à l' égard des femmes, et celui à la représentation interprofessionnelle encore davantage, on peut postuler a priori que le taux de féminisation des strates représentantes des fédérations et syndicats adhérents est plus élevé, hormis dans les secteurs professionnels fortement masculinisés (le rail, l' industrie, etc.). A SUD-PTT, ce taux s' est élevé à 32,8% lors du congrès de Fréjus en 2012. Il s' agit d' un taux moyen compte tenu que la féminisation des effectifs de La Poste et d' Orange/FT est dissemblable. Dans le détail, il est de 35% chez les délégué-e-s de La Poste et 23,8% pour ceux/celles d' Orange/FT. Cela est peu compte tenu de la composition des salariés de ces deux entreprises mais également de la politique volontariste menée depuis de nombreuses d' années par la fédération SUD-PTT en la matière - sans compter la position sans équivoque en faveur du combat pour le droit des femmes de deux de ses anciennes secrétaires nationales. Le taux de féminisation à SUD-CT est bien plus élevé puisqu' il est de 42,2% chez les délégué-e-s du VI^e congrès de la fédération en mars 2013 (bien qu' inférieur à celui de la FPT dont ils sont issus, situé aux alentours de 60,5%)⁴.

Cependant, y compris dans cette dernière organisation, un élément interdit tout optimisme démesuré quant à l' amélioration de la féminisation : l' âge moyen des déléguées. Il est de 48,7 ans pour celles de SUD-CT, de 45 ans pour les militantes de SUD-PTT et de 46,7 ans pour celles de Solidaires. Autrement dit, ce problème de la féminisation est accentué par le vieillissement des déléguées comme en témoigne la structure par âge de ces dernières : dans l' organisation interprofessionnelle comme dans ses deux fédérations adhérentes, les militantes de moins de quarante ans représentent moins d' un quart de l' effectif et les plus de quarante plus des deux tiers (tableau ci-dessous).

Structure par âge des déléguées de Solidaires, SUD-PTT et SUD-CT

	Déléguées Solidaires (%)* ⁵	Déléguées SUD-PTT (%)**	Déléguées SUD-CT (%)***
- 30 ans	5,8	6,9	/

⁴ Dans cette fédération, la féminisation semble encore plus forte au niveau de ses syndicats. En effet, nombreux sont les délégué-e-s n' ayant pas répondu aux dernières questions du questionnaire sur la parité, expliquant que leur syndicat était quasi exclusivement composé de femmes.

30 à 39 ans	12,8	17,6	15,2
40 à 49 ans	34,9	40,2	30,4
50 à 59 ans	36,05	31,4	34,8
60 ans et +	9,3	2	8,7

* soit 86 déléguées ; ** soit 102 déléguées ; *** soit 46 déléguées

Dans nos précédentes restitutions, qu'il s'agisse de celle relative au congrès de 2008 ou à celui de 2011, nous avons mis en exergue le très haut niveau de formation des délégués de Solidaires, la proportion de ceux ayant fait des études supérieures (Bac+2 et +) lors de ces deux congrès (51,4% en 2008 et 56,3% en 2011) se situant largement au-dessus de la proportion de diplômés du supérieur au sein de la population française qui était inférieure à 30% en 2008 pour les 25-64 ans⁶. En matière de différence Hommes/Femmes sur le plan de la formation initiale, les déléguées de Solidaires, qui proviennent de 27 fédérations ou syndicats nationaux, possèdent en moyenne un niveau d'étude plus élevé que leurs homologues masculins ; elles sont davantage diplômées de l'enseignement supérieur : Bac +3 (+9,1 points), Bac +4 (+5,2 points), Bac +5 et + (+3,6 points).

Formation initiale des délégués de Solidaires selon leur sexe

	Hommes (%)	Femmes (%)
Pas de diplôme	2,6	1,2
BEPC	10,5	4,7
CAP/BEP	9,5	4,7
Bac Général	16,3	12,9
Bac Pro/tech	8,9	5,9
Bac +2	15,8	16,5
Bac +3	13,2	22,3
Maîtrise	8,9	14,1
Master et +	10,5	14,1
Autres	3,2	3,5
NR	1	1,2

Il ne semble pas vraiment pertinent de comparer *in abstracto* le niveau de formation des déléguées de Solidaires avec celui des délégués de SUD-PTT et de SUD-CT lors de leurs congrès respectifs car ces derniers diffèrent par leur nature (interprofessionnelle et fédérale), rassemblant de ce fait des syndicalistes dotés de profils, trajectoires et statuts/mandats en partie dissemblables. D'un échantillon de syndicalistes à un autre, le sexe n'est pas la seule variable à prendre en considération mais également le secteur professionnel ou l'entreprise considéré et le type d'activité effectué. En ce sens, constater le plus faible niveau de formation des militantes de SUD-PTT rassemblées à Fréjus en 2012 (30,3% d'entre-elles ont un niveau d'étude inférieur au bac, 51% ont le bac⁷ et 17% ont un bac+2 et +) comparativement aux déléguées de Solidaires réunies à Villefranche en 2011, c'est surtout pointer que les premières

⁵ La structure par âge des délégués de Solidaires (H & F) est la suivante : 5,8% pour les moins de 30 ans ; 11,5% pour ceux entre 30 et 39 ans ; 29,1% pour ceux entre 40 et 49 ans ; 44,2 ans pour ceux entre 50 et 59 ans et 7,5 % pour ceux de 60 ans et plus.

⁶ Sources : OCDE, 2010.

se concentrent essentiellement sur les catégories d'exécution (83,3%) étant faiblement représentées dans la catégorie Maîtrise (9,8%) et encore moins au niveau de l'encadrement (2%)⁸, alors que la répartition des secondes en matière de PCS est plus homogène (parmi les déléguées de Solidaires, on compte aucune ouvrière mais 25,6% d'employées, 26,7% de techniciennes ou Agents de maîtrise, 24,4% d'ingénieurs et cadres⁹, 12,8% d'enseignantes, 2,3% de travailleuses sociales et 3,5% d'étudiantes)¹⁰. Autrement dit, l'enseignement principal de cette comparaison réside moins dans une différence hommes/femmes en matière de composition des forces militantes que dans la grande difficulté pour SUD-PTT d'intégrer en son sein des salariés issus de la maîtrise et l'encadrement, tous sexes confondus, et de les porter aux fonctions représentatives. Curieusement, la comparaison est un peu moins tranchée avec les militantes de SUD-CT qui présentent en matière de formation initiale et de catégorie d'emploi un profil également plus harmonieux : 19,6% d'entre-elles ont un niveau d'étude inférieur au bac, 15,2% ont le bac et 47,9% ont fait des études supérieures. Cela s'explique en grande partie par le type d'emplois qu'elles occupent dans les collectivités territoriales, de nature sociale et culturelle pour 58,7% d'entre-elles (pour 30,4% dans les filières administratives et 4,4% dans les services techniques) qui requièrent un plus haut niveau d'étude. Logiquement, parmi elles, le niveau de catégorie B (36,7%) et A (17,4%) est plus élevé même si les catégories C demeurent la majorité (43,5%)¹¹.

Peu de salariées du secteur privé du côté des militantes de Solidaires (26,8% contre 60,5% de fonctionnaires - les 13% restant se partageant entre les retraitées, étudiantes et autres). Qui plus est, aucune n'est salariée d'une entreprise de moins de 500 personnes. Peu de temps partiel parmi elles (12,8%) et encore moins de CDD (1,2%). Autrement dit, la « critique » faite aux délégués de Solidaires, tous sexes confondus, de représenter en majeure partie la part publique du salariat, peut se doubler d'un constat de même nature à propos des militantes qui comporteraient en leur sein peu de précaires, pourtant si nombreuses dans le salariat féminin.

7 La concentration importante de bachelier-e-s (51% pour les femmes, 41,6% pour les hommes) doit être corrélée avec l'âge de ces derniers (massivement les plus de quarante ans, qui forment le gros des troupes des militants de SUD-PTT), c'est à dire des individus qui ont quitté le système scolaire avant la massification de l'enseignement et en particulier de l'enseignement supérieur. Pour ceux-ci, les concours administratifs niveau bac ont constitué l'une des voies d'accès privilégiées aux administrations de l'Etat (P&T, Impôts, etc.), à l'époque grandes consommatrices de main d'œuvre.

8 La structure de cette distribution est somme toute à peu près équivalente pour leurs homologues masculins, même si moins marquée - on compte 72,1% d'agents d'exécution parmi eux, 16,2% de techniciens/ADM et 9,9% de cadres ou d'ingénieurs).

9 Pour plus d'un tiers, ces femmes ingénieures et cadres proviennent du SNUI-Trésor.

10 Au passage, on compte peu de déclassement professionnel chez ces déléguées de Solidaires. Il concerne essentiellement les déléguées dotées d'un bac +2 (13 individus) dont 7 sont employées. Pour les bac +3 et +, il ne concerne que 7 déléguées sur 43.

11 Cela est moins vrai pour les hommes qui, plus nombreux dans les services techniques des collectivités territoriales (55,6%), ont un niveau d'étude moins élevé que les femmes (52,8% n'ont pas le bac), et sont donc également plus nombreux à se ranger en catégorie C (49,2% pour 38,1% en catégorie B et 11,1 en catégorie A).

Ce constat relatif au statut d'emploi des militantes doit être en partie relativisé au regard de celui des déléguées de SUD-PTT. Si le nombre de fonctionnaires reste majoritaire en leur sein (51%), celui des salariées de contrat de droit privé est beaucoup plus important (46,1%), ces salariées provenant pour plus des deux tiers de La Poste. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer qu'en proportion, il y a davantage de fonctionnaires chez les délégués masculins réunis à Fréjus (77,4%) que chez les déléguées femmes. Et si l'on compte chez ces dernières un faible nombre d'entre-elles concernées par la précarité de l'emploi, un bon tiers d'entre-elles qui travaillent en centres d'appel et en centre de tri le sont (certainement ?) par la précarité du travail.

De l'activité syndicale considérée comme une lutte

Les déléguées de Solidaires présentes à Villefranche provenaient, nous l'avons dit, de 27 organisations sur les 36 présentes. Aucune femme n'est présente dans les délégations de syndicats ou de fédérations d'industrie (Chimie, Michelin, Industrie) ni dans celles du SNJ, de l'aérien, du transport (hormis le rail) qui étaient pour l'essentiel de petites délégations (composées de 1 à 5 militants). Dans les plus importantes, si la présence de déléguées est réelle, la parité est extrêmement loin d'être assurée puisque l'on compte :

- 16 femmes sur les 42 délégués du SNUI-Trésor (38%)¹² ;
- 4 femmes sur les 17 militants de SUD-Rail (23,5%) ;
- 10 femmes sur 46 pour SUD-PTT (21,7%) ;
- 3 femmes sur 20 pour SUD Santé-Sociaux (15%)

La seule délégation où la parité est complète est celle de SUD-Education avec 12 femmes parmi les 23 délégués présents. Par ailleurs, les femmes sont moitié moins nombreuses à représenter un Solidaire local (23 individus) que les hommes (57). 

En matière d'ancienneté syndicale, celle des femmes est inférieure à celle des hommes (tableau ci-dessous). On retrouve la même structure de distribution accentuée chez les militants de SUD-PTT, 52% des militantes ayant moins de 10 ans d'ancienneté et près de 50% des militants plus de 15 ans. A SUD-CT, fédération plus récente puisqu'elle date de 1997, la structure est inversée avec des femmes plus anciennes que les hommes, plus de la moitié d'entre-eux ayant moins de cinq ans d'ancienneté au congrès d'Arzon en 2013.

Ancienneté syndicale des délégué-e-s de Solidaires

¹² Les pourcentages énoncés ci-dessus, compte tenu du faible échantillon, doivent être pris avec énormément de précautions et possèdent surtout une valeur symbolique.

	Hommes	Femmes
De 1 à 5 ans	14,2	26,7
De 6 à 10 ans	27,4	23,3
De 11 à 15 ans	26,3	25,6
+ de 15 ans	31	22,1
NR	0,5	/

Lors du congrès de Solidaires, 39 déléguées (45,3%) avaient une expérience syndicale préalable (c'est le cas pour 57,9% des délégués hommes), dont 12 à la CGT (30,8%) et 24 à la CFDT (61,5%), les autres se répartissant entre la CNT, l'UNSA, la FSU. Elles y ont milité plus de cinq ans pour la majorité d'entre-elles (26). Pour 27 d'entre-elles leur départ est consécutif à un désaccord avec les positions nationales de leur ancien syndicat, 17 mettent en avant un désaccord avec son fonctionnement interne¹³. Cette expérience syndicale antérieure est davantage partagée par les militantes de SUD-CT (54,3%) et moins fréquente pour celles de SUD-PTT (34,3%), variable qui doit être corrélée avec la moyenne d'âge plus avancée des premières par rapport aux secondes. 

A l'unisson des autres délégués, l'entrée des femmes dans une organisation de Solidaires s'effectue pour la majeure partie d'entre-elles, soit par l'intermédiaire de leur réseau de proximité - à la suite d'échanges avec d'autres collègues syndiqués et /ou réunions syndicales (pour 16 d'entre-elles) -, soit à la suite de conflits collectifs - nationaux ou sur leur lieux de travail (pour 12 d'entre-elles) ; un tiers bénéficie par ailleurs d'une socialisation familiale avec un père et/ou une mère ayant une expérience syndicale. Sur les motifs de l'engagement dans une organisation de Solidaires, l'ordre dans la déclinaison des motifs exposés et leurs taux sont identiques à ceux recueillis pour l'ensemble des délégués, avec la priorité accordée aux motifs idéologiques et à une certaine conception du syndicalisme : 69,8% d'entre-elles déclarent avoir fait le choix d'un syndicalisme de lutte, 53,5% s'y sont engagées en raison d'une proximité d'idées et de valeurs avec les militants de l'organisation et 36% pour son mode de fonctionnement (plusieurs réponses possibles). Il est intéressant de constater que l'on retrouve ces trois mêmes items sélectionnés majoritairement par les déléguées de SUD-PTT et de SUD-CT lors de leurs congrès respectifs : 78,7% des déléguées de SUD-CT et 44,1% de SUD-PTT disent avoir choisi leur organisation parce qu'elle représentait un syndicalisme de lutte, 49% des premières et 63% des secondes en raison d'une proximité d'idées et de valeurs avec les militants de l'organisation, et 33,3% des premières et 26,1% des secondes en raison de son mode de fonctionnement. Si ces déléguées demeurent des militantes plus que de « simples adhérentes », on aurait pu penser que des motifs d'ordre professionnels ou relatifs à leur situation locale de travail soient davantage mis en avant dans des congrès de type fédéral. Il n'en est rien, témoignant que c'est un bien un « modèle de syndicalisme » qui est plébiscité par celles-ci. Modèle qu'elles ont choisi

¹³ Rappelons que les répondants pouvaient avancer plusieurs réponses possibles à la question concernant leur changement de syndicat.

assez directement puisque seules 9,8% des déléguées de SUD-PTT et 6,5% de celles de SUD-CT ont déclaré faire ce choix par déception des autres syndicats.

Sur le plan des responsabilités syndicales, plus de la majorité des présentes au congrès de Solidaires (53,5%) déclarent être membres du conseil ou du bureau de leur syndicat, près d'un tiers (29,1%) secrétaires de celui-ci, 23,3% déclarent exercer d'autres responsabilités (responsables de commissions, responsable à l'échelon fédéral ou au niveau d'un territoire, etc.), 5,8% trésorières et 7% aucune responsabilité. On peut noter que cette distribution, y compris au plan des pourcentages, est identique pour les délégués masculins. Par contre, elles sont moins nombreuses que les hommes à exercer un mandat syndical (55,8% contre 70%), même si dans le type de mandat exercé, ces dernières ne se différencient pas de l'ensemble, les mandats de DS, CTP, CHSCT, CAP, DP arrivant en tête des mandats exercés. 17% d'entre elles exercent un autre type de mandat que les mandats classiques (ex : CN Retraites, CSFPE, Admin. Caisse prévoyance, etc., et 29,1% en exercent plusieurs. A peu de choses près, il est possible de dire la même chose pour les déléguées de SUD-PTT qui exercent moins massivement un mandat que leurs homologues masculins (62,7% contre 71,1%) tout en se les répartissant de façon relativement égalitaire avec ces derniers. Cela n'est pas vrai pour celles de SUD-CT qui une fois encore montrent une certaine singularité puisqu'elles sont proportionnellement plus nombreuses que leurs camarades hommes à exercer un mandat syndical (80,4% contre 73%). L'ordre des mandats exercés d'une organisation à l'autre est par contre quasi-identique (CT/CTP, CHSCT, CAP, DS).

En moyenne, les déléguées de Solidaires accordent moins de temps que leurs homologues masculins à l'activité syndicale (tableau ci-dessous). Cependant, plus de 58% d'entre-elles déclarent y consacrer plus de dix heures par semaine, témoignant à la fois d'un réel partage entre les militants et les militantes dans le temps consacré à la vie syndicale et du caractère chronophage de celle-ci (même si ce résultat n'est pas surprenant compte tenu que la nature interprofessionnelle de leur mandat fait de ces militant-e-s des syndicalistes particulièrement investis). Ainsi, 76% d'entre-elles déclarent disposer d'heures de délégation (contre 81% pour les délégués masculins). Pour plus d'un tiers en disposant, ces heures représentent plus d'un mi-temps.

Temps hebdomadaire consacré à l'activité syndicale selon le sexe

	Hommes	Femmes
- 2H par semaine	3,2 %	5,8 %
Entre 2H et 5H	11,6 %	13,9 %
Entre 5H et 10H	14,7 %	19,8 %
+ 10H par semaine	68,9 %	58,1 %
NR	1,6 %	2,33

Dans la répartition du temps consacrée à l'activité syndicale, la même différence H/F se retrouve du côté de SUD-PTT : 65,7% des hommes et 50% des femmes déclarent y consacrer plus de 10 heures hebdomadaires, 24,5% de femmes et 19,2% d'hommes entre 2h et 10h par semaine. 80% des premiers et 70,6% des seconds disent bénéficier d'heures de délégation qui représentent pour plus de la moitié des hommes et moins de la moitié des femmes en bénéficiant au moins un mi-temps. Du côté de SUD-CT, cette répartition est plus homogène : 42,9% des hommes et 46,5% des femmes disent accorder plus de 10h/hebdomaire au syndicalisme, 26,56% des hommes et 30,8% des femmes entre 2h et 10h par semaine. Les premiers déclarent à 66,7% des heures de délégation contre 65,2 pour les seconds, représentant un mi-temps pour plus de la moitié des hommes et moins de la moitié des femmes. 

Un lien fort à Solidaires

Pour une majorité de déléguées présentes à Villefranche, leur participation à un congrès de Solidaires était une première (68,6% contre 48,9% pour les délégués masculins), signe d'une rotation plus forte des femmes au sein des délégations représentant les fédérations et syndicats membres. 11 des 86 déléguées présentes (12,8%) ont participé à plus de deux congrès de Solidaires. Moins de la moitié d'entre-elles (47,7%) connaissait l'union interprofessionnelle avant l'adhésion à leur organisation.

Du côté des deux fédérations de Solidaires, 63,7% des militantes présentes au congrès de SUD-PTT à Fréjus étaient des primo participantes, ce qui était le cas seulement pour 47,5% des militants. Par contre, le taux de primo participation au congrès de SUD-CT est identique chez les hommes comme chez les femmes, et se situe à 41,3%. 

Concernant les Solidaires locaux, 87,2% des délégués de Solidaires déclarent y participer (62,8% lorsque l'on écarte la seule participation aux manifestations interprofessionnelles). Certes, les délégués masculins participent davantage aux SL (89,5 % et 73,2 % sans la seule participation aux manifestations interprofessionnelles) mais on aurait pu s'attendre à des différences plus significatives compte tenu que la participation aux SL s'effectue le plus souvent hors temps de travail. Surtout, la structure et l'ordre de la participation des délégués masculins et féminins sont à tout point semblables, y compris dans les tâches de représentation (« Je participe aux réunions intersyndicales au nom de Solidaires » et « Je représente Solidaires dans un organisme paritaire et/ou institutionnel »). Par contre, les tâches d'animation des structures locales restent plutôt l'apanage des délégués masculins (membres des CN, BN des SL, permanences et animation de stages).

Type de participation des délégué-e-s de Solidaires aux SL selon les sexes (plusieurs réponses possibles)

	Hommes	Femmes
Je suis membre du Conseil du SL ou départemental	33,7 %	24,4 %
Je suis membre du Bureau du SL ou départemental	40 %	31,4 %
Je suis membre du Comité national de Solidaires	11 %	11,6 %
Je suis membre du Bureau national de Solidaires	12,1 %	10,5 %
Je participe / j'organise des stages de formations pour le SL ou départemental	22,6 %	13,9 %
J' assure des permanences pour le SL ou départemental	20,5 %	11,6 %
Je participe aux réunions intersyndicales au nom de Solidaires	39,5 %	32,6 %
Je représente Solidaires dans un organisme paritaire et/ou institutionnel	13,2 %	11,6 %
Je participe aux manifestations interprofessionnelles	73,2 %	69,8 %
Autres	11 %	15,1 %

61,6% des déléguées disent participer aux réunions organisées par leur SL, moins que leurs homologues masculins (77,3%), mais à un rythme plutôt élevé : 50,9% disent y assister au moins une fois par mois, 20,7% une à deux fois par trimestre, 18,9% une à trois par an et 9,4% moins d' une fois par an.

Alors que l' appréciation favorable des délégués de Solidaires à son égard est a priori assurée, ce qui n' empêche pas les critiques vis-à-vis des choix qui guident son action et son orientation, celle émanant des militants de ses syndicats membres est plus incertaine. Solidaires peut apparaître au regard de certains militant-e-s comme une superstructure éloignée de leurs préoccupations immédiates, d' autant plus lointaine qu' elle leur est mal connue ; sans compter l' avis toujours possible des syndicalistes les plus autonomes (et qui ne proviennent pas forcément, comme on pourrait spontanément le croire, des organisations issues de cette tradition), soucieux à l' extrême de leur indépendance sur le terrain. Rien de tout cela du côté des militant-e-s de SUD PTT et SUD-CT et aucune différence H/F lorsqu' on leur demande leur avis sur l' appartenance de leur organisation à Solidaires : 91,1% des militantes de SUD-PTT se déclarent assez et très favorable à cette adhésion, ce qui est le cas de 93,7% des délégués hommes. Du côté de SUD-CT, aucun militant ni aucune militante n' a coché les cases « plutôt » et « très opposé » à cette appartenance. Bien évidemment, on le sait, une telle appréciation ne signifie absolument pas une participation de même ampleur à la vie de l' union interprofessionnelle. Ceci étant, même si ce taux de participation est en deçà de cette évaluation

positive, il monte à 53,9% chez les militantes de SUD-PTT, plus nombreuses en proportion que leur homologues masculins (51,5%) à agir au sein de Solidaires ; il est encore plus élevé à SUD-CT avec 65,2% de participantes et 73% de participants. Là encore, il convient d' être prudent sur l' intensité et le sens de cette participation. Trois éléments nous en informent. Premièrement, l' importance des non-réponses lorsque l' on interroge les délégués sur la régularité de leur activité au sein de l' union interprofessionnelle : respectivement 46,1% et 49% pour les militantes et les militants de SUD-PTT, taux qui retombent néanmoins à 35% et 27% pour ceux et celles de SUD-CT. Par contre, pour les répondants, peu de différences H/F sur l' intensité de leur engagement, avec des taux situés entre 15 et 20% à tous les items : un jour par mois, une à deux fois par trimestre, de une à trois fois par an, moins d' une fois par an. Deuxièmement, « seuls » 28,9% des militantes et 39% des militants de SUD-PTT d' un côté et 46,5% des militantes et 42,9% des militants de SUD-CT déclarent mener une activité au sein de Solidaires, taux qui ne sont néanmoins pas négligeables quand on sait le caractère chronophage de leur engagement au sein de leur fédération et syndicat. Troisièmement, pour une partie de ces militants, tous sexes confondus, l' essentiel de l' engagement au sein de Solidaires se limite à la participation aux manifestations interprofessionnelles (plus d' un tiers des réponses pour chaque catégorie de militants), suivie successivement par le fait d' être membre du conseil de leur Solidaires local (15% environ), la participation à des réunions intersyndicales (15% environ), l' organisation ou la participation à des formations (15% environ), etc. 

Des valeurs et une conception du syndicalisme partagées

La dimension « idéologique » de l' engagement des militantes dans Solidaires transparaît également dans le choix des valeurs qu' elles accordent prioritairement à l' union interprofessionnelle. A l' identique des délégués hommes, Solidaires représente en premier lieu à leurs yeux « un syndicalisme de lutte » (79,1%) et l' expression d' une « transformation en profondeur de la société » (64%). Elles placent largement derrière, dans le même ordre que les délégués masculins, « l' opposition aux réformes néo-libérales » (37,2%), « la défense des services publics » (22,1%), « l' égalité hommes/femmes » (19,8%), « la construction de solidarité au niveau européen et international » (18,6%), « l' auto-organisation des salariés » (18,6) et « l' engagement aux côtés des fractions les plus isolées du salariat » (17,4%). 

On retrouve également cette dimension idéologique en avant des valeurs sélectionnées par les militantes de SUD-PTT et SUD-CT, dans le même ordre, même si avec une intensité moindre pour les premières (elles sont plus nombreuses à estimer importante la construction des solidarités au niveau européen et international et elles placent sur le même pied d'égalité « Défense des services publics », « Opposition aux réformes libérales » et « Engagement au côté des fractions les plus exploitées du salariat). Au-delà de ces différences, il y a donc bien valeurs partagées et homogénéité des valeurs entre toutes ces militantes (et ces militants), et cohérence entre le discours officiel de l'organisation et les options portées par les délégués, point que nous soulignons déjà dans notre précédent rapport. A ce titre, on peut évoquer l'idée d'une construction en miroir et d'un processus d'identification réciproque entre ces militants et leur organisation interprofessionnelle. Cette dimension est relativement plus fréquente dans les fédérations au sein desquelles le ciment idéologique, lorsqu'il existe, repose avant tout sur un sentiment d'appartenance professionnelle qui forge une identité et dessine les combats qui lui sont liés (exemple : à la question de savoir quels sont les enjeux prioritaires sur lesquels doit se pencher prioritairement le syndicalisme, les militantes de SUD CT sélectionnent à 72,1% la défense des services publics). Il semble de fait plus rare dans une organisation interprofessionnelle compte tenu de son échelle d'une part et du brassage automatiquement plus important - pour schématiser, on passe d'une organisation de type « communautaire » plus intégrée et unifiée à une organisation de type « sociétaire » plus mélangée.

En matière de fonctionnement interne, peu de différences entre les délégués hommes et femmes de Solidaires. Les militantes présentes à Villefranche se retrouvent globalement dans les règles portées par l'organisation : recherche systématique du consensus (40,7%), suffrage unitaire (29,1%), autonomie (25,6%) ou dans des règles plus neutres comme la circulation de l'information (30,2%). Par contre, celles qui pourraient témoigner d'une inégalité hommes/femmes sur le plan de la démocratie interne comme le partage des tâches (17,6%) ou la parité (17,6%) font moins recette. Parce qu'elles font moins problèmes que les premières ? Ou que l'enjeu de la parité leur semble « moins important » que d'autres au sein de l'union interprofessionnelle ? Il est difficile de répondre à ces questions sur la seule base des réponses au questionnaire qui sont assez contrastées. En effet, à la question relative aux efforts d'amélioration que Solidaires pourrait apporter à son fonctionnement interne, « la place des femmes aux différents niveaux de l'organisation » arrive en tête des items choisies par les militantes (40,7%), suivie de « l'articulation entre les syndicats membres et les structures territoriales » (37,2%), la « clarification de son message vis-à-vis de l'extérieur » et la construction de son projet revendicatif (31,4%, pour les deux items - plusieurs réponses possibles)¹⁴. Par contre, « l'amélioration de la participation des femmes dans les syndicats »

¹⁴ Pour les délégués hommes, l'item prioritairement choisie par les femmes n'arrive qu'en quatrième position sur sept (18,9%), loin derrière l'articulation Syndicats/SL (49,5%), la clarification du message de Solidaires (34,7%) et la construction de son projet (33,7%).

n' apparaît pas comme le premier des enjeux auxquels serait confronté le mouvement syndical pour les déléguées de Solidaires. Celles-ci le placent en quatrième position (23,3%) largement derrière le renouvellement des générations militantes (52,3%), la nécessité de faire vivre un syndicalisme de lutte des classes (48,9%) et la construction d' une véritable organisation de masse (29,1%). Cela signifie-t-il que ces militantes séparent la situation de leur union interprofessionnelle des autres forces du mouvement syndical, ces dernières présentant à leurs yeux un meilleur bilan en matière de parité que la première ? Cela est peu probable au regard de leur forte adhésion à celle-ci. Adhérent-elles aux enjeux prioritairement mis en avant par leur organisation (en tout cas pour le deuxième et troisième d' entre-eux) ou les ont-elles intégré au point d' en faire leurs propres priorités ? Considèrent-elles, consciemment ou non, que les défis auxquels est soumis Solidaires pour se consolider et se faire une place au sein du paysage syndical français relèguent cet enjeu de la parité au second plan ?

Les données issues des enquêtes menées auprès de SUD-PTT et SUD-CT nous aident-elles à y voir plus clair ? Première information, lorsqu' on interroge leurs militantes sur les améliorations de Solidaires, celles-ci ne concernent ni la démocratie interne (avant-dernier item sélectionnée de part et d' autre) ni l' amélioration de la place des femmes dans l' organisation (5^{ème} choix sur 7) mais assez classiquement la clarification de son message (1^{ère} position), la construction de son projet revendicatif (2^{ème} position) et l' articulation avec les syndicats membres (3^{ème} position). Comme leurs camarades déléguées à Solidaires, elles ne considèrent pas non plus que l' amélioration de la participation des femmes dans les syndicats soit la première des priorités se posant à eux (5^{ème} choix sur 7), à contrario du renouvellement générationnel (1^{ère} position), la construction d' une organisation de masse (2^{ème} position) et l' animation d' un syndicalisme de lutte des classes (3^{ème} position). Elles s' en différencient en accordant plus d' importance à la parité hommes/femmes (2^{ème} position) et au partage des tâches (3^{ème} position). Comme s' il s' agissait de points (hypothèse) sur lesquelles elles devaient se montrer vigilantes dans le quotidien de leur activité syndicale.

Concernant les rapports de coopération avec les autres structures du mouvement syndical, les déléguées de Solidaires n' expriment pas un soutien plus massif que leurs camarades masculins à l' unité d' action syndicale. Elles semblent même davantage dubitatives car elles y voient moins - toutes proportions gardées - un objectif prioritaire (16,3% pour les militantes et 22,1% pour les militants) qu' un moyen stratégique difficilement réalisable (65,1% pour les militantes et 54,2% pour les militants), tout en étant un peu moins nombreuses que les hommes à y voir une impasse (11,6% pour les premières et 16,3 pour les seconds). Cependant, compte tenu de la faiblesse des échantillons, rien ne dit que la variable du sexe soit véritablement discriminatoire sur cette question de l' unité syndicale, l' état et le vécu des rapports intersyndicaux sur le terrain étant certainement plus déterminant. A ces questions concernant

l'unité d'action, les proportions de réponse du côté des militant-e-s de SUD-PTT et de SUD-CT sont à peu de choses près équivalentes.

Une majorité des déléguées présentes à Villefranche sont membres d'une autre structure collective que la structure syndicale (48 déléguées soit 55,8% et 122 délégués soit 64,2%) : 11 sont membres d'associations de lutte pour les droits des femmes, 8 de mouvements altermondialistes, 8 de partis politiques, plus d'une trentaine d'associations de défense des immigrés, de solidarité internationale, de défense des droits de l'homme, et une vingtaine d'associations de parents d'élèves et d'associations de quartier (plusieurs réponses possibles). Par contre, les militant-e-s de SUD-PTT et de SUD-CT à participer à d'autres activités que syndicale sont une minorité : 27,4% et 44,2% du côté des militantes et des militants de SUD-PTT et 44,2% et 41,3% du côté de SUD-CT, et principalement dans des associations sportives, de parents d'élèves, de solidarité internationale. A SUD-PTT, sur les 306 répondants, hommes et femmes, 24 individus sont inscrits dans un parti politique (7,8%) ; c'est également le cas de 14 militant-e-s de SUD-CT sur les 109 présents au congrès d'Arzon (12,8%) 

Quelques questions plus précises sur la féminisation

A l'occasion de la diffusion du questionnaire lors du congrès de SUD-PTT à Fréjus en 2012, le secrétariat fédéral nous a demandé d'y intégrer deux séries de questions supplémentaires : la première sur la discrimination et la répression syndicale et la seconde sur la question de la féminisation (*cf.* Annexe). Nous avons gardé ces deux séries dans le questionnaire diffusé lors du congrès de SUD-CT. Nous aborderons ici que la seconde.

La première question concerne l'équilibre hommes/femmes au différents niveaux de l'organisation : base militante, syndicat, structure départementale et/ou régionale, structures fédérales. La présence plus importante de femmes à SUD-CT qu'à SUD-PTT rend la comparaison sur cet équilibre difficile entre les deux organisations ; dans certains syndicats de la fédération territoriale, le manque de parité est quasi-inversé avec l'absence de militants masculins. Nous avons tout de même tenu à faire figurer les réponses à cette question dans le même tableau (ci-dessous). Nous n'avons pas distingué les réponses des hommes et des femmes, une telle distinction n'étant pas ici significative. Concernant SUD-PTT, les taux concernant la place des femmes aux deux premiers niveaux de l'organisation sont à peu près équivalents ; par contre, phénomène assez classique, les répondants estiment que la place des femmes se réduit aux échelons les plus élevés de la fédération, en particulier au niveau départemental/régional (tableau ci-dessous). Si du côté de SUD-CT, la place des femmes est majoritairement considérée comme équilibrée à toutes les strates de la fédération, il n'en

demeure pas moins que les réponses positives s' affaiblissent au fur et à mesure et surtout que le nombre de non réponses ou de « sans opinion » s' accroît (de 8 pour le premier item à 33 pour le dernier

La place des femmes dans l' organisation

	SUD-PTT		SUD-CT	
	Equilibrée	Déséquilibrée	Equilibrée	Déséquilibrée
Au niveau des bases militantes	42,8%	46%	69,7%	22,9%
Au niveau de votre syndicat	44,4%	47,6%	70,6%	18,3%
Au niveau des structures départ/régio	26,4%	57,6%	47,7%	23,8%
Au niveau des structures fédérales	36,7%	47%	58,7%	11%

Sur la question de la parité, compte tenu du déséquilibre hommes/femmes au sein de SUD-CT au profit des dernières, il est du coup plus difficile de faire figurer la situation des deux syndicats ensemble. De fait, les résultats les concernant sont très dissemblables. Concernant SUD-CT, les délégués estiment très largement la parité assurée : au niveau des mandats occupés (69,3%), des structures (61,5%), des délégations à leur congrès (55%), de la répartition des tâches (64,2%), avec des taux mêmes supérieurs lorsque l' on interroge les seules déléguées femmes. La situation est profondément différente pour SUD-PTT où la parité n' existerait à aucun niveau. Pour autant, ceux qui constatent cette situation d' inégalité ne sont pas majoritaires en raison d' un taux important de non réponses à l' ensemble de ces questions (de 10 à 15%). Signe d' un relatif flottement sur cette question de la parité, d' une méconnaissance du phénomène, d' une volonté de ne pas prendre partie ? L' ambiguïté de ces résultats est accentuée par le fait que les militantes sont plus nombreuses à considérer que la parité est assurée sur l' ensemble des points évoqués : 39,2% sur les mandats, 39,2% au niveau des structures, 58,8% de leur présence au sein des délégations et 40,2% sur le plan de la répartition des tâches. 

Existe-il une parité Hommes/Femmes au niveau :

SUD-PTT	Oui	Non
Des mandats occupés	34,1%	34,1%

Des structures (bureau, conseil, etc.)	30,9%	30,9%
De votre délégation pour ce congrès	40,8%	40,8%
De la répartition des tâches	37,3%	37,3%

Restant dans le cadre problématique de la féminisation, une question d'ordre plus général a été posée aux délégués, sollicitant leur avis sur les « grands » facteurs responsables de la présence plus faible des femmes dans la vie syndicale. Cette question ne précisait pas si cette plus faible présence concerne le syndicalisme en général ou leur organisation en particulier, hormis deux items concernant « la lourdeur et le poids de l'engagement » (qui, au regard de l'« activisme » SUD, renvoie très concrètement au type d'engagement de ces derniers) et « le manque de volontarisme de la fédération et des syndicats » ; son interprétation doit donc tenir compte de ce flou initial. Deux séries de facteurs étaient énoncés dans l'ordre des raisons possibles : des facteurs « externes », qui renvoient aux contraintes sociales existantes dans la sphère du travail mais qui ne s'y réduisent pas et concernent la quasi totalité des sphères sociales (poids des stéréotypes, articulation vie privée/vie professionnelle) ; des facteurs « internes » propres à la vie et à l'organisation du syndicalisme (rotation des mandats, organisation du fonctionnement syndical, manque d'attractivité de la vie syndicale, etc.). Parmi ces facteurs, l'articulation vie privée/vie professionnelle est largement considérée comme la principale cause du manque de femmes dans la vie syndicale, suivie de façon bien plus espacée par la lourdeur de l'engagement et le poids des stéréotypes. En mettant globalement plutôt l'accent sur les facteurs extérieurs, les délégués dédouanent en partie le mouvement syndical et leurs propres organisations de la responsabilité de ce manque (comme on le verra également dans les réponses fournies à la dernière question de la série sur la féminisation). Le manque de volontarisme de la part de leur fédération, et syndicats, l'organisation actuelle du fonctionnement syndical, la faible rotation des mandats sont relégués en queue de peloton des items choisis. L'extériorité des causes, qui échappent assez largement aux syndicalistes, rend du coup plus difficile les solutions au problème. Concernant le deuxième item arrivé en tête, « la lourdeur et le poids de l'engagement », on peut considérer qu'il renvoie très concrètement au type de syndicalisme mené par les répondants. Un syndicalisme de militants tout d'abord, qui permet difficilement l'engagement distancié ou à « mi-temps » et qui peut constituer un obstacle à l'ouverture à des franges moins mobilisées du salariat, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes ; un syndicalisme combatif d'autre part, où l'affrontement direct ou indirect avec les directions voire avec les autres forces syndicales, n'est pas sans conséquence, à plus ou moins long terme, sur les capacités d'endurance de ces syndicalistes.

Les principaux facteurs d'entrave à la vie syndicale

Les dernières questions posées aux délégué-e-s de SUD-PTT et SUD-CT concernent la stratégie suivie par les deux organisations pour répondre à ce problème de cette féminisation insuffisante

- sachant, une fois encore, que pour un nombre non négligeable d'entre eux, il ne s'agit pas nécessairement du problème n° 1 se posant à leur organisation. Là encore, les résultats sont quelque peu paradoxaux. 85 % des délégués de SUD-PTT considèrent que leur fédération mène un engagement pour la cause du féminisme, 86,2% le considèrent comme légitime et 77,5 % l'estiment important voire très important. Pour ceux de SUD-CT, cet engagement est réel pour 66% d'entre-eux, légitime pour 73,4% et important pour 50,5 %. Par contre, lorsque l'on demande à ces syndicalistes par quelles actions concrètes se traduisent un tel engagement, les réponses se font plus vagues : près d'un quart des militant-e-s de SUD-PTT et plus d'un quart de ceux/celles de SUD-CT disent ne pas le savoir. Par ordre d'importance, ces actions prennent surtout la forme de débats (33,4% pour SUD-PTT et 22,9% pour SUD-CT) et de commissions pour SUD-PTT (17,4%) et d'« autres » mesures sans que celles-ci soient toujours précisées.

Annexes

V. FÉMINISATION

38. A propos de la place des femmes dans SUD-PTT, la trouvez vous :

<i>(Une seule réponse par colonne)</i>	Au niveau de sa base militante	Au niveau de votre syndicat	Au niveau de ses structures départ/régionales	Au niveau de ses structures fédérales
équilibrée	1 ■	2 ■	3 ■	4 ■
déséquilibrée	1 ■	2 ■	3 ■	4 ■

39. Dans votre syndicat, existe-t-il une parité homme/femme, au niveau :

<i>(Une seule réponse par colonne)</i>	Des mandats occupés	Des structures (bureau, conseil, etc.)	De votre délégation pour ce congrès	De la répartition des tâches
Oui	1 ■	2 ■	3 ■	4 ■
Non	1 ■	2 ■	3 ■	4 ■

40. Sur cette question de la féminisation, votre syndicat a-t-il mis en place :

- Des débats
- Des formations
- Des quotas
- Une commission femmes
- Autre :
- Ne sais pas

41. Quels sont d'après-vous les principaux facteurs d'entrave à l'intégration des femmes dans les structures militantes de SUD-PTT (deux réponses possibles) :

- La lourdeur et la dureté de l'engagement
- L'organisation actuelle du fonctionnement syndical
- Le faible renouvellement des mandats
- Le manque d'attractivité de l'activité syndicale
- L'articulation vie professionnelle/vie privée
- Le poids des stéréotypes (sexisme, misogynie, etc.)
- Le manque de volontarisme de la fédération et des syndicats
- Sans opinion
- Autre :

42. Considérez-vous que SUD PTT a actuellement un engagement pour la cause du féminisme ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

43. Le considérez vous comme légitime ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

44. A propos de cet engagement féministe de SUD-PTT, vous diriez qu'il est :

- Important
- Très important
- Peu important

- Insuffisant
- Sans opinion

Commentaires (s' il y a des thèmes absents du questionnaire que vous auriez aimé aborder ou sur le questionnaire lui-même)

.....

Table de sx par respsynd				
sx(1. Sexe)	respsynd(18A. Responsabilités syndicales O/N)			Total
Fréquence Pourcentage Pourct. en ligne Pourct. en col.	.	Non	Oui	
.	0 0.00 0.00 0.00	0 0.00 0.00 0.00	2 0.74 100.0 0	2 0.74
Un homme	2 0.74 1.05 100.0 0	32 11.8 5 16.7 65.3 1	157 58.15 82.20 71.69	191 70.74
Une femme	0 0.00 0.00 0.00	17 6.30 22.0 8 34.6 9	60 22.22 77.92 27.40	77 28.52
Total	2 0.74	49 18.1 5	219 81.11	270 100.0 0

Statut d' emploi des délégués de Solidaires

	Ensemble	Femmes
Fonctionnaire	56,8	60,5

En CDI	30,2	25,6
En CDD	1,4	1,2
En intérim	0,0	/
Autre	2,5	1,2
Sans réponse	9,0	/

Type d' entreprises ou d' administration d' appartenance

	Ensemble	Femmes
Adm Etat (hors EN)	32,4	37,2*
EN	9	12,8
FPT	4	4,6
FPH	2,9	1,2
Ets Pub	19,8	16,3
Ets Privée + 500	20,5	11,6
Ets Privée 100 à 500	1,1	/
Ets Privée 50 à 99	0,4	/
Ets Privée - 50	1,1	/
Associations	4,3	4,6
Autres	3,2	8,1
NR	1,4	3,5

* Près de la moitié des déléguées implantées dans la FPE (hors EN) proviennent d' une même organisation : Snui-Trésor.

PCS

	Ensemble	Femmes
Ouvrier-e	6,8	
Employé-e	18,7	25,6
ADM/Tech	37,1	26,7*
Ingénieur/cadre	20,9	24,4
Enseignant-e	8,3	12,8
Trav. social	3,2	2,3
Personnel soignant	2,5	/
Etudiant-e	1,4	3,5
Autre	0,7	/
NR	0,4	1,2

* Plus d' un tiers des ingénieures et cadres proviennent du SNUI-Trésor.